



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, ~~MONTENEZ Karine~~, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, ~~EUGENE Pascale~~, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUIX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ~~ANDRE-MARTIN Colette~~, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

MONTENEZ Karine	à	PEREZ Joseph
MILLOT Sophie	à	ARCANGIOLI Annie
EUGENE Pascale	à	CASADO Nicolas
BEDJAOUI Aziza	à	DART Didier
DUMAS Anne-Claire	à	FAURE Allain
ANDRE-MARTIN Colette	à	BOUIX Ludovic

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 septembre dernier.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire indique que cette séance comporte une question unique du fait de l'importance du sujet. Chaque membre a été destinataire de la copie intégrale du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire précise que, lors de cette séance, il va uniquement se positionner en qualité de Maire et non en qualité de Président de la Communauté de Communes du Pays Grand'Combien. Il insiste sur le fait que tous les points de vue doivent être respectés et sont respectables.

Avant de démarrer son exposé, il indique que la loi NOTRe s'applique aux collectivités. Il n'y est pas favorable mais, en tant que Maire représentant l'Etat sur le territoire, il se doit d'appliquer les lois votées par le Parlement. Monsieur le Maire revient sur ses positions en tant que Député lors des premières lois sur l'intercommunalité : les lois Voynet et Chevènement. Cette situation est subie. Elle ne concerne pas uniquement la question d'un périmètre c'est également celle des moyens financiers et humains tant pour les communes que les intercommunalités.

Monsieur le Maire présente, à l'aide d'un diaporama, les éléments pesant dans la réflexion du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Ce support détaille les aspects budgétaires et fiscaux.

Monsieur le Maire revient sur les termes de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). Elle modifie l'article L. 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et prévoit la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants, ce seuil pouvant



être adapté sans pouvoir être inférieur à 5 000 habitants.

Les préfets doivent travailler sur un projet de Schéma de Coopération Intercommunale et ce avant le 31 décembre 2015. Ce dernier doit recevoir l'avis des communes et EPCI concernés dans un délai de deux mois après sa proposition.

Pour ce qui concerne notre département, le préfet a émis des propositions à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 9 Octobre dernier sur le schéma mis en œuvre en 2011. Le Conseil Municipal doit émettre un avis avant le 9 décembre 2015. Après l'avis des communes et des EPCI, le préfet dispose d'un délai de trois mois, soit jusqu'au 31 mars 2016, pour arrêter le schéma.

Monsieur le Maire présente le contexte actuel.

La Communauté de Communes du Pays Grand'Combien compte 13 995 habitants. Elle peut bénéficier d'une adaptation compte tenu que les 9 communes de l'EPCI sont classées en zone de montagne au sens de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985.

Cependant, la non-conformité, au regard de la loi NOTRe, des Communautés de communes des Hautes Cévennes (3781 habitants) et Vivre en Cévennes (12 612 habitants) rend nécessaire leur fusion avec un autre EPCI à fiscalité propre.

Les communautés du Pays Grand'Combien, de hautes Cévennes et de Vivre en Cévennes forment un ensemble géographique caractéristique du bassin cévenol à l'histoire communale. Une fusion de ces trois communautés de communes aurait été possible mais d'autres éléments de la loi NOTRe sont à prendre en compte.

En ce sens, la notion de bassin de vie et d'emploi est prédominante. La zone d'attraction exercée par la ville d'Alès que ce soit au niveau des déplacements domicile-travail, accès aux soins, au lycée et études supérieures, loisirs mais aussi les réseaux routiers et ferré témoignent de l'orientation de ces flux.

C'est en ce sens que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale propose que ces trois EPCI fusionnent avec Alès Agglomération. Cette fusion assure la continuité territoriale.

Le nouvel EPCI, constitué de 75 communes, compterait une population de 131 897 habitants.

Monsieur le Maire pense que la fusion vers l'agglomération d'Alès est la solution la moins mauvaise pour la Communauté de Communes du Pays Grand'Combien. Elle peut permettre à la communauté de ne pas être les laisser pour compte. Il cite l'exemple de l'installation d'entreprises et la mise à disposition de foncier sur le PRAE. La commune est adhérente à Myriapôle. Malgré cette adhésion, si l'opportunité d'implantation d'une entreprise se présente, elle est orientée sur le territoire de l'agglomération d'Alès. Il invite les élus à travailler au remplissage de cet espace et à veiller au développement économique ainsi qu'à la création d'emplois pour les familles du territoire. Celui-ci doit être en situation d'accueil de salariés. Le désenclavement est essentiel d'autant qu'avec le pont, le PRAE sera à 7 minutes du Pole Mécanique.

Monsieur le Maire revient sur l'histoire de la commune qui a œuvré au développement économique du Gard.

La Communauté de Communes propose de nombreuses activités, elles ont un coût alors qu'aucune ressource ne rentre. La Communauté a su prendre des risques et se saisir d'opportunités.

Les élus de la Communauté de Communes se sont toujours mobilisés pour les services publics (ouverture et maintien des guichets SNCF, défense de la ZEP...).

Monsieur le Maire, par rapport aux éléments budgétaires et fiscaux présentés, revient sur l'augmentation des taux de fiscalité en 2008 par le Conseil de la Communauté et les incidences qui en ont découlé. Il explique que les tarifs des structures n'augmentent pas de même que les taux d'imposition. La question des ressources est essentielle. L'idée de rester seul est une fausse bonne idée.

Monsieur le Maire, sur la question de la proximité, explique que la gouvernance d'Alès Agglomération devra évoluer.

En ce sens, l'avenir des personnels intercommunaux, au même titre que ceux de la Maison de Retraite ou de l'Office HLM, sera examiné avec attention. Cet aspect ne peut pas être le seul prisme d'examen de la situation. L'intérêt majeur est l'avenir du territoire. L'objectif est d'avoir des services de proximité avec des missions clairement définies. Le Conseil Municipal s'attachera au maintien des valeurs et des objectifs fixés lors de la création de la communauté de



communes, à savoir :

- La qualité et la réactivité du service public
- La satisfaction des usagers
- L'harmonisation des services
- La maîtrise budgétaire
- L'accompagnement des agents dans le processus avec en perspective des opportunités d'évolution de carrière. Le personnel ne sera pas la variable d'ajustement.

Monsieur le Maire, en ce sens, insiste sur le besoin d'unité sur le dossier pour la défense du territoire. Le Conseil de Communauté, convoqué le 10 décembre prochain, donnera à son tour un avis.

Monsieur le Maire, après les propos avancés, conclut sur le fait qu'à son idée, la fusion avec Alès Agglomération, est la solution la moins mauvaise. Il donne la parole aux personnes qui souhaitent s'exprimer.

Monsieur NOUI a écouté attentivement les explications données et demande des explications sur les chiffres avancés.

Monsieur le Maire revient sur la fiscalité annoncée. Il précise qu'il s'agit d'une évolution lente dont le lissage doit aboutir d'ici 8 ans. Les taux appliqués sur le territoire sont historiquement élevés et sont en lien avec le départ des Houillères. Pour gérer au mieux le dossier, une commission de travail est créée. Elle est composée de Madame la Directrice Générale de la Communauté de Communes, de Madame ROUVIERE, Vice-Présidente en charge des Finances, ainsi que de Monsieur GREGOIRE, Ancien comptable qui a proposé son aide. Elle peut être élargie à toute personne volontaire.

Monsieur BOUIX annonce que son groupe est d'accord pour travailler en faveur de la fusion avec Alès Agglomération. Ce dossier est important, la mutualisation des moyens est nécessaire. Il revient sur les futures suppressions de syndicats intercommunaux ou mixtes et l'annonce de la Chambre Régionale des Comptes sur le surcoût administratif.

Monsieur PEREZ intervient au nom du groupe socialiste. Ce dernier a adressé un courrier à Monsieur le Préfet demandant l'intégration de la Communauté de Communes vers Alès Agglomération. Il s'en explique.

Historiquement, Alès et La Grand'Combe représente le même bassin de vie. Par ailleurs, il insiste sur le fait que la commune reste l'échelon de proximité et qu'elle est indispensable, dans un contexte de crise, pour les usagers.

La baisse des dotations va imposer des choix cornéliens. La commune, tout comme la Communauté de Communes est très touchée financièrement. Des arbitrages sur le choix des services à rendre à la population s'imposent aux élus. Il convient d'inventer une nouvelle forme de coopération pour rendre un service de qualité.

Monsieur PEREZ revient sur l'enjeu majeur qu'est la création d'entreprises et la nécessité de créer des richesses partagées. Il revient sur l'attractivité du PRAE.

La fusion avec l'agglomération ne sera pas un acte facile mais il compte sur la capacité des communes à se regrouper pour agir et peser dans les négociations.

Madame ARCANGIOLI intervient au nom du groupe communiste. Ce dernier soutient les propos de Monsieur le Maire malgré son opposition à la loi NOTRe. Les lois de la République s'appliquent et se respectent. Son groupe compte sur une gestion différente d'Alès Agglomération, plus démocratique, plus solidaire en apportant un soutien à la population. En ce sens, elle souhaite que cette fusion puisse faire évoluer le territoire du Pays Grand'Combien.

Monsieur FAURE salue les explications de Monsieur le Maire. Ces propos ont été clairs et ont permis, d'une part, de rendre accessible toutes les informations mais également de donner des faits justes et précis. Il espère, au nom du groupe « Société Civile », que cette fusion favorisera



l'emploi et le développement de PRAE.

Madame JOUVE comprend les réticences mais elle pense que la fusion sera d'un apport indéniable pour la ville.

Monsieur le Maire réitère qu'à son sens, il s'agit de la solution la moins mauvaise.

Monsieur CASADO est tout à fait d'accord avec l'idée qu'il s'agit pour la ville de la solution la moins mauvaise. La communauté de Communes du Pays Grand'Combien ne part pas sans atout. Elle dispose du PRAE, de l'école de musique et d'un réseau des médiathèques qui fonctionne bien. Il accorde à Monsieur le Maire toute sa confiance et son soutien pour les négociations et la réussite de la fusion.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émis par le Syndicat CGT des Territoriaux du Pays Grand'Combien ainsi qu'un courrier d'un usager de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire donne lecture intégrale du contenu de la délibération qu'il met aux voix de l'assemblée.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

Monsieur le Maire, après avoir remercié l'assemblée délibérante pour la qualité des échanges, lève la séance à 19 h 40.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président du Conseil Départemental**

Patrick MALAVIEILLE

